Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212203871-20260213-2026_1_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 février 2026

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15
Date de la convocation : 4 et 9 février 26

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE ONZE DECEMBRE à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) **:** GARZUEL A – C MORICE - VILAIN D - C CONAN - DECASTIAUX M - GRANGER E – P CONNAN - MALLEDANT G - JUHEL S – LE VOT E - KERNEC G – IMBERT-LARONZE S - M GOUJON - P RABEMANANJARA – J.LE MEUR

Absents : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : M DECASTIAUX

N° : DELIB-2026-1-07

Achat d'un véhicule pour les services techniques

Il est proposé de remplacer le véhicule Mercédès des services techniques par un nouveau véhicule utilitaire plus adapté aux besoins du service, de préférence de motorisation électrique.

Vu la délibération « spéciale » 2025-8-08 du 11 décembre 2025 permettant l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Il est proposé d'autoriser M le Maire à lancer une consultation, de retenir la proposition la mieux disante et de signer le bon de commande, ainsi que de vendre le véhicule Mercédès.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Autorise M le Maire à lancer une consultation, retenir la proposition la mieux disante, signer le bon de commande/devis et tout document afférant à ce dossier,
- Rappelle la délibération susvisée et précise que les crédits seront inscrits au BP 2026,
- Autorise M le Maire à négocier la vente du véhicule Mercédès, signer le certificat de vente, la carte grise et tout document se rapportant à cette cession.

DECISION : VOTANTS : 15 - VOTE : pour : 15 Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 17/02/2026
Liste des délibérations affichée et publiée le 17/02/2026
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Alain GARZUEL

